

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 Septembre 2016 à Lunel

DELIBERATION n° 1-09-2016

Objet : PAPI d'intention du bassin de l'Or : demande de prolongation par avenant

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration à Mr Chalot	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présent	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Présent	Angelo GENNAI Présent
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Procuration à Mr Roux	Jean Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Meissonnier	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUL	Absent excusé	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Présent	J. RAYMOND
	Stéphanie JANIN	Procuration à Mr Jaoul	P. KRZYZANSKI
	Jackie BOULBES GALABRUN	Procuration à Mr Jaoul	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Roger	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Présent	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Barral	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA R.	Procuration à Mme Nurit	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Le Symbo a élaboré un PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention sur l'ensemble du bassin versant de l'étang de l'Or. Lors de sa séance du 27 mars 2013, le Comité Syndical du Symbo a approuvé à l'unanimité le projet du PAPI d'intention mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or.

Ce PAPI, signé le 8 novembre 2013, entre l'Etat, la Région et le Département, a été initialement prévu pour se dérouler sur la période 2014-2016 mais son démarrage opérationnel n'a démarré qu'en mai 2014 à l'arrivée de l'animatrice du PAPI au Symbo. Il est basé sur des études et notamment sur «l'étude hydraulique globale du bassin versant de l'étang de l'Or» qui est en cours d'élaboration et qui va se prolonger jusqu'en 2017. Cette étude est primordiale, elle constitue le cœur du PAPI et doit permettre, par le biais d'une modélisation, de préfigurer la phase suivante d'un projet global ou PAPI complet avec un programme d'aménagements et de travaux. Il est donc nécessaire d'attendre la finalisation et les conclusions de l'étude hydraulique pour préparer le programme du PAPI complet du bassin versant de l'Or.

Par ailleurs, l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des actions du PAPI complet nécessite d'attendre la structuration de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin de l'Or pour laquelle les réflexions sont aujourd'hui engagées au travers notamment de l'étude prospective lancée par le Symbo.

En parallèle, la SLGRI (stratégie locale de gestion des risques d'inondation), déclinaison locale de la Directive européenne sur les inondations est en cours d'élaboration sur le bassin versant de l'Or et ne sera approuvée que fin décembre 2016. Elle préfigurerait la stratégie du PAPI complet.

Enfin, un nouveau cahier des charges PAPI3 est en cours d'élaboration par le Ministère, il fixera le cadre à respecter et les nouvelles attentes de la Commission Mixte Inondation (CMI) pour la labellisation des prochains PAPI.

Ces différents éléments contextuels constituent la clé de voûte du futur PAPI complet.

Au regard de ces différentes contraintes et de manière à éviter au mieux d'avoir une période sans PAPI labellisé, il est proposé de demander une prolongation de délai par avenant simple sans modification substantielle du montant initial du PAPI d'intention estimé à environ 1 080 000 € TTC qui reste globalement constant. Il s'agit de finaliser les opérations en cours et de poursuivre l'ensemble des actions réglementaires et la sensibilisation engagée sur le territoire.

Il s'agit également de prendre le temps nécessaire à la préparation d'un PAPI complet dans un contexte complexe de transposition de la Directive Inondation (TRI et SLGRI) et d'évolution des compétences en matière de gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations.

CONSIDERANT que l'intégralité des actions du PAPI d'intention ne pourra être terminée d'ici novembre 2016, en particulier l'étude hydraulique globale du bassin versant préfigurant le programme d'actions du PAPI complet;

CONSIDERANT que la future Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation du bassin de l'Or qui constituera la stratégie du PAPI complet, ne sera approuvée que fin décembre 2016,

CONSIDERANT que l'organisation de la compétence GEMAPI sur le territoire et l'identification des Maîtres d'Ouvrage des actions du PAPI complet, ne seront connus que fin 2017, bien que la réflexion en vue d'aboutir sur une organisation ait d'ores et déjà démarré,

CONSIDERANT la nécessité, en attendant la rédaction du PAPI complet, de maintenir la dynamique du PAPI actuel une année de plus ;

Il est proposé au comité syndical :

- d'approuver la demande de prolongation par avenant du PAPI d'intention du bassin de l'Or, d'une année soit jusque fin 2017,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires du PAPI sur la prolongation du PAPI d'intention,
- de décider de rédiger tous les documents utiles à la saisine du Ministère d'une part et à l'information de la CMI d'autre part pour la signature d'un avenant simple de prolongation d'un an du PAPI d'intention du bassin de l'Or,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers afin d'obtenir la poursuite de leur accompagnement au meilleur taux,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant de prolongation du PAPI ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la mission,
- de décider de poursuivre sur cette période l'animation du PAPI et les actions dont le Symbo assure la maîtrise d'ouvrage, en particulier l'élaboration de tous les dossiers utiles à la signature d'un nouveau PAPI complet.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de la demande de prolongation par avenant du PAPI d'intention du bassin de l'Or, d'une année soit jusque fin 2017, et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Lunel, le 29 septembre 2016.

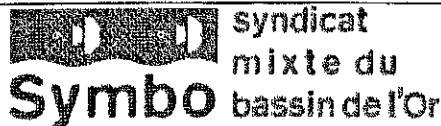
Pour extrait conforme.

Le Président,



Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 Septembre 2016 à Lunel

DELIBERATION n°2 -09-2016

Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel du Département de l'Hérault

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration à Mr Chalot	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présent	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Présent	Angelo GENNAÏ Présent
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Procuration à Mr Roux	Jean Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Meissonnier	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUJ	Absent excusé	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Présent	J. RAYMOND
	Stéphanie JANIN	Procuration à Mr Jaoul	P. KRZYZANSKI
	Jackie BOULBES GALABRUN	Procuration à Mr Jaoul	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Roger	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Présent	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Barral	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA R.	Procuration à Mme Nurit	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Par délibération n°5-01-2014 du 29 janvier 2014, le comité syndical a décidé de créer un emploi de Chargé de mission PAPI à temps plein.

L'animation du PAPI est assurée au sein du syndicat par la chargée de mission PAPI, agent du Département de l'Hérault mis à disposition du Syndicat pour une période de 3 ans.

Cette mise à disposition d'un agent de catégorie A, ingénieur principal, d'une durée de 3 ans renouvelable par décision expresse, est effective depuis le 1er mai 2014.

Cet agent a également en charge l'élaboration, l'animation et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI du bassin versant de l'Or en coordination avec les syndicats de bassins versants voisins. Elle apporte une expertise hydraulique, utile et transversale aux projets que porte le syndicat ou sur lesquels le Symbo est sollicité. Afin de poursuivre l'animation du PAPI et de ne pas freiner la dynamique ainsi engagée, il convient d'assurer la continuité de ce dispositif de mise à disposition d'un agent du Département.

C'est pourquoi, il est proposé au Comité syndical de reconduire la convention de mise à disposition de l'agent en charge de l'animation du PAPI, pour une durée de 3 ans, à compter du 1er mai 2017, les autres modalités de cette mise à disposition restant inchangées :

Régie par les articles 61 et suivants de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale, elle porte sur 100 % du temps de travail de l'agent. Elle fait l'objet d'une convention entre le Conseil Départemental de l'Hérault et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or prévoyant, notamment, le remboursement, par le Syndicat, de la rémunération et des cotisations liées à l'activité que l'agent réalisera au sein de ses services

Sur la base de ces informations, le Président ouvre la discussion.

Le Président propose au Comité Syndical le projet de délibération suivant :

CONSIDERANT la nécessité de maintenir la dynamique actuelle en matière de prévention des inondations en poursuivant l'animation du PAPI d'intention et en élaborant un nouveau PAPI complet pour les années à venir ;

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre l'animation de la SLGRI du bassin versant de l'Or qui sera approuvée fin décembre 2016, et dont la mise en œuvre est prévue sur la période 2016-2021 ;

CONSIDERANT que la convention actuelle qui lie le Syndicat mixte du bassin de l'Or et le Département de l'Hérault pour la mise à disposition d'un agent à plein temps en charge de l'animation du PAPI, arrive à échéance le 1^{er} mai 2017 ;

Il est proposé au comité syndical :

- d'approuver la demande de renouvellement de la mise à disposition, auprès du Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, d'un agent de catégorie A du Département de l'Hérault pour assurer les fonctions d'animation du PAPI et de la SLGRI du bassin de l'Or, à raison de 100 % de son temps de travail,
- de décider de rédiger tous les documents utiles à la saisine du Département pour la reconduction pour une durée de 3 ans à compter du 1er mai 2017 de la convention de mise à disposition afférente,
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition afférente ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la mission.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de la convention de mise à disposition de personnel du Département de l'Hérault et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.


Fait et délibéré à Lunel, le 29 septembre 2016.

Pour extrait conforme.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

Le Président,

Claude BARRAL.

 **syndicat
mixte du
Symbo bassin de l'Or**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 Septembre 2016 à Lunel

DELIBERATION n°3 -09-2016

Objet : Mise à jour de subventions dans le cadre du PAPI

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration à Mr Chalot	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL Alain HUGUES	Présent Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT Bernard GANIBENC Claude DUCHESNE	Présent Présent Présent	Jacques HELSEN Fabrice PECQUEUR Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER Hervé DIEULEFES Jean Michel ROUX Frédérique DOMERGUE Erick JUDE Fabrice FENOY	Présent Présent Présent Présente Procuration à Mr Roux Présent	Angelo GENNAI Présent Joëlle RUIVO Christophe CALVET Laurent GRASSET Jean Maurice MARTIN Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	René REVOL Laurent JAOUŁ Jean Luc MEISSONNIER Stéphanie JANIN Jackie BOULBES GALABRUN Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Meissonnier Absent excusé Présent Procuration à Mr Jaoul Procuration à Mr Jaoul Procuration à Mr Roger	Gilbert PASTOR Pierre DUDIEUZERE J. RAYMOND P. KRZYZANSKI Pierre BONNAL Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL Marie Thérèse BRUGUIERE Dominique NURIT Yvon PELLET Renaud CALVAT Véronique CALUEBA R.	Présent Absente excusée Présent Présent Procuration à Mr Barral Procuration à Mme Nurit	Brice BONNEFOUX Michaël DELAFOSSE Gabrielle HENRY Jacques RIGAUD Claudine VASSAS MEJRI Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Lors de sa séance du 27 mars 2013, le Comité Syndical du Symbo a approuvé à l'unanimité le projet du PAPI d'intention mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or.

Dans le cadre de l'axe 1 de ce programme « Amélioration de la connaissance et renforcement de la conscience du risque », une action concernant la *réalisation d'une étude de faisabilité des scénarios hydrauliques proposés dans l'étude sur les étangs du Syble* était initialement inscrite au projet du PAPI d'intention, pour un montant estimé à 105.000€.

De même, dans le cadre de l'axe 2 « Surveillance, prévision des crues et des inondations » du PAPI d'intention, *l'étude et la mise en place d'un réseau de mesures* était initialement prévue pour un montant de 40.000€.

Ces deux opérations ont fait l'objet, en 2015, d'attributions de subventions de crédits du Fonds Barnier dans le cadre de la convention du PAPI d'intention.

Or, la réalisation de ces deux études est dépendante des résultats obtenus dans l'étude hydraulique globale en cours d'achèvement. Il est donc proposé de pouvoir différer la réalisation de ces deux études si besoin dans le cadre du PAPI complet.

Sur la base de ces informations, le Président ouvre la discussion.

Le Président propose au Comité Syndical le projet de délibération suivant :

CONSIDERANT que ces 2 opérations sont conditionnées par les résultats de l'action *1.1 Etude hydraulique globale du bassin versant de l'étang de l'Or du PAPI d'intention*, à ce jour non terminée ;

CONSIDERANT qu'il est prématuré de lancer ces 2 opérations en l'absence des conclusions de la dite étude qui permettra d'établir un programme global d'actions cohérent et de conforter ou pas la pertinence de mettre en œuvre ces 2 actions ;

CONSIDERANT les actions déjà engagées dans le PAPI d'intention qu'il convient prioritairement de mener à leur terme et les contraintes budgétaires du Syndicat qui ne permettront pas de démarrer ces 2 opérations sur l'exercice 2016 dans les 12 mois suivant l'attribution des financements par l'Etat ;

CONSIDERANT que, lors de sa séance du 29 septembre 2016, le Comité Syndical du Symbo a approuvé à l'unanimité la décision de poursuivre l'animation du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention sur l'ensemble du bassin versant de l'étang de l'Or afin d'élaborer les documents nécessaires à la signature d'un nouveau PAPI complet, en 2018 pour une nouvelle période de 6 ans ;

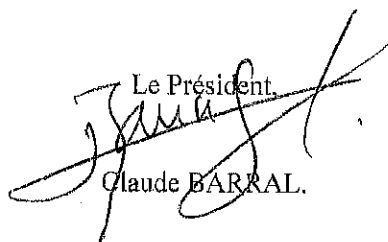
Il est proposé au Comité Syndical :

- de décider de reporter les 2 opérations « Réaliser une étude de faisabilité des scénarios hydrauliques proposés dans l'étude sur les étangs du Syble » et « Etude et mise en place d'un réseau de mesures » initialement inscrites au PAPI d'intention, dans le cadre du futur PAPI complet,
- de demander la restitution des crédits de la subvention attribuée par l'Etat sur chacune de ces opérations afin de les inscrire au PAPI complet,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

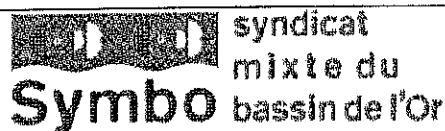
Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de la renonciation de subventions dans le cadre du PAPI et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Lunel, le 29 septembre 2016.

Pour extrait conforme.

Le Président

Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 Septembre 2016 à Lunel

DELIBERATION n°4 -09-2016

Objet : Approbation du projet de SLGRI du bassin versant de l'étang de l'Or

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration à Mr Chalot	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présent	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Présent	Angelo GENNAI Présent
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Procuration à Mr Roux	Jean Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Meissonnier	Gilbert PASTOR
	Laurent JAoul	Absent excusé	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Présent	J. RAYMOND
	Stéphanie JANIN	Procuration à Mr Jaoul	P. KRZYZANSKI
	Jackie BOULBES GALABRUN	Procuration à Mr Jaoul	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Roger	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Présent	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Barral	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA R.	Procuration à Mme Nurit	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Pour rappel, la « Directive Inondation », texte européen de 2007, a pour objectif de réduire les conséquences dommageables des inondations sur les territoires à risques, par une intervention coordonnée sur tous les volets de la gestion globale des inondations : prévision, prévention et protection.

La mise en œuvre de cette directive doit être déclinée dans des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

Par arrêté préfectoral du 15 février 2016, le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté le périmètre de la stratégie locale du bassin de l'Or, qui couvre toutes les communes du bassin versant hydrographique.

VU la directive 2007/60/CE du parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.566-4, L.566-5, L.566-11, R.566-4, R.566-5 relatifs à l'identification des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation, et l'article R.213-16 relatif au délégué de bassin,

VU l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque inondation, pris en application de l'article L.566-4 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque important d'inondation ayant des conséquences de portée nationale, voire européenne, pris en application des articles L.566-5 I du code de l'environnement,

VU l'arrêté préfectoral du Préfet de région Rhône-Alpes, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, n° 12/282 en date du 12 décembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée ;

VU l'arrêté préfectoral n°16-118 du 15 février 2016 du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, arrêtant la liste des stratégies locales, leurs périmètres, leurs délais d'approbation et leurs objectifs ;

CONSIDERANT l'examen de la stratégie locale de gestion du risque inondation du bassin de l'Or présentée au Comité Syndical lors de sa séance du 16 juin 2016 et en réunion plénière des parties prenantes du 5 juillet 2016 en Préfecture,

CONSIDERANT les enjeux importants présents sur le territoire du bassin de l'Or, qui ont justifié l'engagement dans un PAPI d'intention et la nécessité de poursuivre la dynamique instaurée au travers d'un futur PAPI complet qui sera l'outil privilégié de mise en œuvre opérationnelle de la SLGRI,

CONSIDERANT que les objectifs de la SLGRI sont en pleine cohérence avec les enjeux de gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de l'Or, et conformes au Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI),

CONSIDERANT l'intérêt de la stratégie locale pour la réduction des dommages en cas d'inondation à moyen et long termes,

Le Président propose au comité syndical:

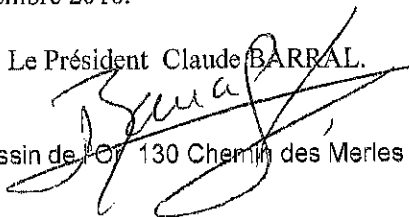
- d'approuver le projet de Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations du bassin versant de l'Or, en vue du lancement de la consultation publique,
- d'approuver que l'animation de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette stratégie soit portée par le Symbo sur son territoire, en concertation avec les parties prenantes,
- de décider de rédiger tous les documents utiles à la consultation des parties prenantes et du public sur le projet de SLGRI,
- d'autoriser le Président à solliciter l'avis du Préfet Coordonnateur de Bassin sur le projet de SLGRI,
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier et à mettre tout en œuvre en vue de l'approbation de cette stratégie fin décembre 2016.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de l'approbation du projet de SLGRI du bassin versant de l'étang de l'Or et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

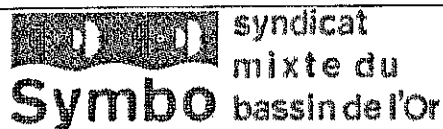
Fait et délibéré à Lunel, le 29 septembre 2016.

Pour extrait conforme.

Le Président Claude BARRAL.



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 Septembre 2016 à Lunel

DELIBERATION n° 5-09-2016

Objet : Reconnaissance du Symbo en Etablissement Public Territorial de Bassin

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration à Mr Chalot	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présent	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Présent	Angelo GENNAÏ Présent
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Procuration à Mr Roux	Jean Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Melssonnier	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOU	Absent excusé	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Présent	J. RAYMOND
	Stéphanie JANIN	Procuration à Mr Jaoul	P. KRZYZANSKI
	Jackie BOULBES	Procuration à Mr Jaoul	Pierre BONNAL
	GALABRUN	Procuration à Mr Roger	Arnaud MOYNIER
	Jean Pierre RICO		
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Présent	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Barral	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA R.	Procuration à Mme Nurit	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

VU la procédure de reconnaissance d'un syndicat en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) définie par l'article L213-12 du code de l'Environnement.

VU la Délibération du Comité Syndical du Symbo en date du 29 janvier 2016 faisant acte de candidature pour devenir EPTB et les compléments d'information apportés à ce dossier pour être en conformité avec la nouvelle doctrine.

VU que les statuts actuels du Symbo correspondent bien à ceux d'un EPTB

VU l'avis favorable du préfet coordonnateur de bassin au regard de la satisfaction des critères réglementaires tels que définis à l'article L213-12 et R213-49 du code de l'environnement et au vu de l'avis du bureau du comité de bassin.

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau du comité de bassin.

CONSIDERANT que cette reconnaissance est à percevoir à la fois comme un gage de la qualité des actions engagées sur le territoire, comme une reconnaissance de la pertinence du rôle de coordination du syndicat au regard des enjeux de gestion de l'eau et des milieux, et comme un nouvel élan pour notre structure pour mener avec les acteurs du territoire concernés, la réflexion sur la répartition des compétences attendues dans cadre de la GEMAPI.

Le Président propose au Comité Syndical :

- de procéder à la transformation du Symbo en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).
- d'inviter ses membres, le Conseil Départemental de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et la Communauté de Communes du Grand Pic saint Loup, à se prononcer par délibération dans un délai de 3 mois, soit le 29 décembre 2016 (à défaut de délibération, dans ce délai leur décision sera réputée favorable)
- d'ajouter la mention de cette reconnaissance dans les statuts (article 1 des statuts dénomination) à l'issue de la consultation des membres et de la parution de l'Arrêté Préfectoral Départemental
- de lui donner l'autorisation de pouvoir orchestrer le processus de reconnaissance et de signer les différents documents relatifs à cette affaire.

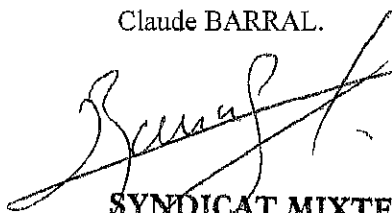
Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du Symbo en Etablissement Public Territorial de Bassin et autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Lunel, le 29 septembre 2016.

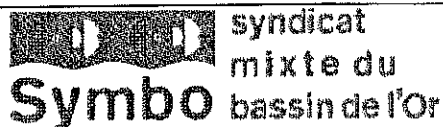
Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAL.



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 Septembre 2016 à Lunel

DELIBERATION n°6 -09-2016

Objet : Projets éducation à l'environnement : cours d'eau et milieux aquatiques

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration à Mr Chalot	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présent	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Présent	Angelo GENNAI Présent
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Procuration à Mr Roux	Jean Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Meissonnier	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOUL	Absent excusé	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Présent	J. RAYMOND
	Stéphanie JANIN	Procuration à Mr Jaoul	P. KRZYZANSKI
	Jackie BOULBES GALABRUN	Procuration à Mr Jaoul	Pierre BONNAL
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Roger	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Présent	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Barral	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA R.	Procuration à Mme Nurit	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Depuis maintenant 4 ans, le Symbo propose aux classes de CM1 et CM2 du bassin de l'Or, un projet d'éducation à l'environnement sur la thématique de la protection de la ressource en eau et intitulé : « de la source des cours d'eau à l'étang de l'Or ». Ce projet pédagogique validé par le service scientifique de l'académie de Montpellier permet aux élèves, en utilisant une démarche d'investigation, de comprendre le trajet de l'eau, depuis leur école jusqu'à l'étang de l'Or.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les actions pédagogiques seront proposées à 7 classes du bassin versant et seront sélectionnées via un appel à projet lancé en partenariat avec l'académie. Les interventions seront réalisées par un technicien du Symbo et devront s'étaler sur une période équivalente à 3 jours d'animation par classe.

A ce jour, l'appel à projet a été adressé à toutes les écoles du bassin versant, les réponses sont en attente pour une sélection des établissements et classes retenus.

Ce projet d'éducation à l'environnement se rapprochant des enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques est inscrit au contrat de bassin, il est éligible à une demande de financement à l'agence de l'eau. Son montant est estimé à 17 075€.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES	RECETTES	
Montants en € TTC	Montants en € TTC	%
Préparation, réalisation et bilan des animations dans les 7 classes 17 075 €	- Agence de l'Eau : 8 537,50 € - Autofinancement : 8 537,50 €	50% 50%

L'autofinancement du Symbo repose sur la rémunération du salaire du technicien.

Le Président soumet au vote du Comité Syndical et demande l'autorisation de solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'eau et de signer tout document s'y rapportant.

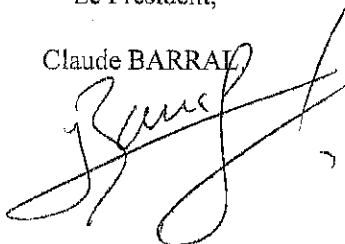
Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de ce dossier et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 29 septembre 2016.


Pour extrait conforme.

Le Président,

Claude BARRAI



SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR
130, chemin de Merles
34400 LUNEL


**syndicat
mixte du
Sympo bassin de l'Or**
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 Septembre 2016 à Lunel

DELIBERATION n°7 -09-2016**Objet : Projets éducation à l'environnement : sensibilisation au risque inondation**

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration à Mr Chalot	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présent	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Présent	Angelo GENNAÏ Présent
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Procuration à Mr Roux	Jean Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Meissonnier	Gilbert PASTOR
	Laurent JAoul	Absent excusé	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Présent	J. RAYMOND
	Stéphanie JANIN	Procuration à Mr Jaoul	P. KRZYZANSKI
	Jackie BOULBES	Procuration à Mr Jaoul	Pierre BONNAL
	GALABRUN	Procuration à Mr Roger	Arnaud MOYNIER
	Jean Pierre RICO		
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Présent	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Barral	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA R.	Procuration à Mme Nurit	Cyril MBUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Lors de sa séance du 27 mars 2013, le Comité Syndical du Symbo a approuvé à l'unanimité le projet de PAPI d'intention du bassin versant de l'Etang de l'Or à mettre en œuvre par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or.

L'un des axes forts du PAPI consiste à sensibiliser les populations et développer une véritable culture et conscience du risque afin de palier une mauvaise connaissance des phénomènes d'inondation ou de submersion marine et d'apprendre les gestes qui sauvent.

En termes de public visé, la sensibilisation mise en œuvre au travers du PAPI vise 3 cibles distinctes :

- les enfants, au travers d'animations de sensibilisation en milieu scolaire. Ils constituent en effet de très bons messagers pour diffuser au sein de leurs familles et de leurs proches une meilleure connaissance des inondations sur un territoire particulièrement exposé aux risques, et toucher de fait un public plus large ;
- les élus et acteurs de l'aménagement du territoire, au travers d'un programme de sensibilisation et formation ;
- le grand public, au travers d'un programme de communication vulgarisé et adapté.

Dans ce cadre et par délibérations respectives du 23 octobre 2013 et du 20 mai 2015, le Comité Syndical a approuvé le lancement :

- d'un programme de sensibilisation scolaire sur la période du PAPI 2014-2016, décliné en deux volets :
 - la création d'une maquette pédagogique sur le fonctionnement hydraulique du bassin versant
 - la réalisation d'animations scolaires
- d'un programme de sensibilisation et formation des acteurs à la gestion du risque inondation
- d'un programme de communication auprès du grand public.

Le coût global de ce projet de sensibilisation est estimé à 67 000 € TTC.

Afin de mener à bien ce projet, le Symbo a sollicité et obtenu des premières subventions auprès de l'Etat pour chacune de ces opérations.

Les règles d'attribution des financements publics et des subventions européennes ayant évolué depuis 2013, il convient désormais de modifier le plan de financement comme suit et de solliciter une subvention auprès de l'Union Européenne au titre du FEDER 2014-2020, selon le plan de financement définitif suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

DEPENSES PREVISIONNELLES	RECETTES PREVISIONNELLES
Programme global de sensibilisation au risque inondation dans le cadre du PAPI d'intention :	
- Sensibilisation scolaire 2014-2016 : 30 000 € TTC	- Union Européenne (FEDER)= 23 100 € soit 34,5%
- Sensibilisation et Formation des acteurs : 12 000€ TTC	- Etat = 30 500 € soit 45,5%
- Communication Grand Public : 25 000 € TTC	- Autofinancement = 13 400 € soit 20 %
Total 67 000 €	Total 67 000 €

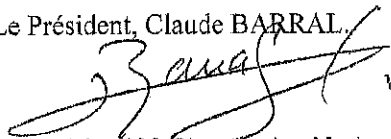
Il est proposé de délibérer en faveur de ces demandes de subvention et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre du dossier.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de ce dossier et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 29 septembre 2016.


Pour extrait conforme.

Le Président, Claude BARRAL



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**

Syndicat mixte du bassin de l'Or 130 Chemin des Merles 34400 LUNEL 130, chemin de Merles 34400 LUNEL 2


**syndicat
mixte du
bassin de l'Or**
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 Septembre 2016 à Lunel

DELIBERATION n°8 -09-2016**Objet : Conclusion de la convention médecine préventive**

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration à Mr Chalot	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL	Présent	
	Alain HUGUES	Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT	Présent	Jacques HELSEN
	Bernard GANIBENC	Présent	Fabrice PECQUEUR
	Claude DUCHESNE	Présent	Christian ROBERT
Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Présent	Pierre ANTOINE
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Présent	Angelo GENNAÏ Présent
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Procuration à Mr Roux	Jean Maurice MARTIN
	Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA
Agglomération de Mouppellier	René REVOL	Procuration à Mr Meissonnier	Gilbert PASTOR
	Laurent JAOL	Absent excusé	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Présent	J. RAYMOND
	Stéphanie JANIN	Procuration à Mr Jaoul	P. KRZYZANSKI
	Jackie BOULBES	Procuration à Mr Jaoul	Pierre BONNAL
	GALABRUN		
	Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Roger	Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Présent	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Barral	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA R.	Procuration à Mme Nurit	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, notamment ses articles 26-1 et 108-2 ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical que, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive qui sont mis à dispositions des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande.

Monsieur le Président fait part au Conseil Syndical que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a un service de médecine préventive et a présenté une nouvelle convention d'adhésion prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président donne lecture de la nouvelle convention de Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Hérault explicitant les objectifs, le fonctionnement et le mode de financement dudit service.

AUTORISE

Article 1^{er} : Monsieur le Président à signer la convention jointe en annexe ;

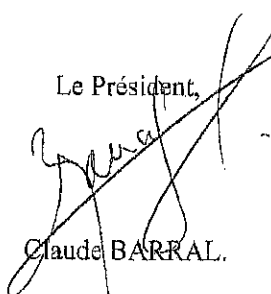
DECIDE

Article 2 : Le directeur des services est chargé de l'exécution de la présente qui sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault et affichée.

Fait et délibéré à Lunel, le 29 septembre 2016.


Pour extrait conforme.

Le Président,



Claude BARRAL.

**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL

 **syndicat
mixte du
bassin de l'Or**

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'Or

Séance du 29 Septembre 2016 à Lunel

DELIBERATION n° 9-09-2016

Objet : Demande de subvention pour l'animation 2017 de la mise en œuvre du Docob Natura 2000 étang de Manguio

DELEGUES	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Agglomération du Pays de l'Or	Joëlle JENIN VIGNAUD	Procuration à Mr Chalot	Rogé ANDREO Michel LAZERGES
	Roger MONTIEL Alain HUGUES	Présent Absent	Alain FOUCARAN
	René CHALOT Bernard GANIBENC Claude DUCHESNE	Présent Présent Présent	Jacques HELSEN Fabrice PECQUEUR Christian ROBERT
	Communauté de Communes du Grand Pic St Loup	Jacques GRAU	Présent
Communauté de Communes du Pays de Lunel	Jean Paul ROGER	Présent	Angelo GENNAI Présent
	Hervé DIEULEFES	Présent	Joëlle RUIVO
	Jean Michel ROUX	Présent	Christophe CALVET
	Frédérique DOMERGUE	Présente	Laurent GRASSET
	Erick JUDE	Procuration à Mr Roux	Jean Maurice MARTIN
Fabrice FENOY	Présent	Marie De OLIVEIRA	
Agglomération de Montpellier	René REVOL	Procuration à Mr Meissonnier	Gilbert PASTOR
	Laurent JAoul	Absent excusé	Pierre DUDIEUZERE
	Jean Luc MEISSONNIER	Présent	J. RAYMOND
	Stéphanie JANIN	Procuration à Mr Jaoul	P. KRZYZANSKI
	Jackie BOULBES GALABRUN Jean Pierre RICO	Procuration à Mr Jaoul Procuration à Mr Roger	Pierre BONNAL Arnaud MOYNIER
Département de l'Hérault	Claude BARRAL	Présent	Brice BONNEFOUX
	Marie Thérèse BRUGUIERE	Absente excusée	Michaël DELAFOSSE
	Dominique NURIT	Présent	Gabrielle HENRY
	Yvon PELLET	Présent	Jacques RIGAUD
	Renaud CALVAT	Procuration à Mr Barral	Claudine VASSAS MEJRI
	Véronique CALUEBA R.	Procuration à Mme Nurit	Cyril MEUNIER

Le Président procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Depuis janvier 2009, le Symbo assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio », mission qui lui est déléguée par l'Etat via une convention cadre renouvelée en février 2015.

Dans le cadre du nouveau Programme de Développement Rural (PDR) du Languedoc-Roussillon 2014-2020, l'animation du Docob Natura 2000 est financée via la mesure 7.6.2 à hauteur de 100% par des fonds FEADER (63%) et Etat (37%).

Par anticipation à l'appel à projet régional pour la mesure 7.6.2, et dans la continuité de l'action du Symbo, il est proposé de procéder à une nouvelle demande de subvention pour l'animation du DOCOB pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018.

Dépenses prévisionnelles :

	Désignation de la dépense	Montants (TTC)
FRAIS DE PERSONNELS	- Personnel technicien : suivi roselières	4 529,07 €
	- Personnel CM Natura 2000	34 531,48 €
	Frais déplacement technicien et chargée de mission	950,00 €
	Frais de structure (forfait 15%)	5 859,08 €
PRESTATIONS DE SERVICE	Fabrication exposition Natura 2000	2420,40 €
	Expertise naturaliste en appui	2004,00 €
	frais édition/impression	232,80 €
TOTAL		50 526,83 €

Plan de financement prévisionnel :

	Montant (TTC)	%
Etat	18 694,93 €	37%
Europe (FEADER)	31 831,90 €	63%
TOTAL	50 526,83 €	100%

Il est proposé :

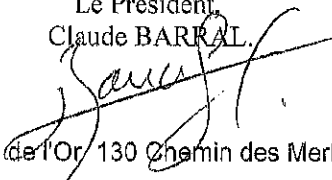
- de délibérer en faveur de cette nouvelle demande de subvention pour la mise en œuvre du DOCOB des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 mars 2018 selon le plan de financement présenté (100%), le montant total des dépenses prévisionnelles étant quant à lui susceptible d'être revu à la baisse en fonction des dotations Etat et de l'Europe ;
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le Comité Syndical vote à l'unanimité en faveur de ce dossier et autorise le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Lunel, le 29 septembre 2016.

Pour extrait conforme.

Le Président,
Claude BARRAL.



**SYNDICAT MIXTE
du BASSIN de L'OR**
130, chemin de Merles
34400 LUNEL